



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023**  
**À 18h**

Délibération 2023 / 89  
(1<sup>ère</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents :  
Votants :

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
31/10/2023

Date de l'affichage à la  
Mairie du procès-verbal  
de la séance :  
10/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 novembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : DELEUZE Christian (donne pouvoir à PUECH Roland), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** : COQUEAU Stéphane,

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un recensement de la population sera organisé à Gramat du 18 janvier au 17 février 2024. Il est de la compétence des Communes d'organiser ce recensement en lien avec les services de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). A cet effet, un coordonnateur communal doit être désigné pour cette enquête de recensement. Ce dernier sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** de nommer Madame GARRIGUES Françoise en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population de Gramat qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

  
CHAVET-JABOT Francis.

Le Maire,

  
Michel SYLVESTRE.

